

LE SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN ET SES ACTIVITES, EN 2015

Le SMRA68 c'est...

- Un syndicat mixte ouvert, situé à Colmar, regroupant le Département et les collectivités haut-rhinoises concernées par l'assainissement.
- Désigné Organisme Indépendant du producteur de boues (OI) par arrêté préfectoral du 18 avril 2008.
- Certifié ISO 9001 depuis 2003.

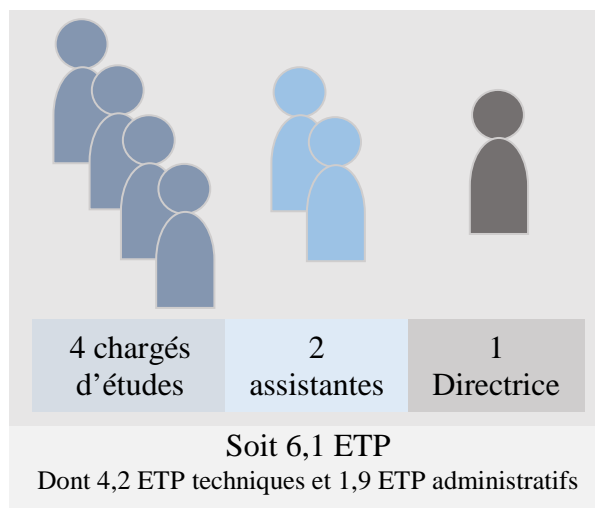


C'est aussi...

- Une assemblée délibérante qui se réunit deux fois par an.
Le comité syndical regroupe 5 conseillers départementaux et les délégués des 35 collectivités adhérentes. 6 industriels conventionnés et leur représentant y sont associés, sans voix délibérative. De même, les représentants des services de l'Etat, de la profession agricole, des services du Département, de l'Agence de l'eau et de l'ADEME y sont conviés à titre consultatif.
- Un bureau constitué de 4 conseillers départementaux et de 4 délégués de collectivités adhérentes, mandatés par le Comité Syndical. La chambre d'agriculture y est associée, à titre consultatif.

Et...

- Une équipe de 7 agents permanents compétents et expérimentés.
- Renforcée, au besoin, de personnel(s) temporaire(s) et/ou de stagiaire(s) : 1 élève ingénieur de l'Ecole AGRO Campus ouest, pendant 6 mois, en 2015.
- Au service d'une mission principale : encadrer et expertiser le recyclage en agriculture des PRO (boues de stations d'épuration, composts et effluents), urbains et industriels, sous statut déchet comme normalisé.
- A l'échelle du territoire départemental.
- Un budget de fonctionnement annuel de l'ordre de 500 K€.



Pour garantir des épandages de qualité et pérenniser la filière

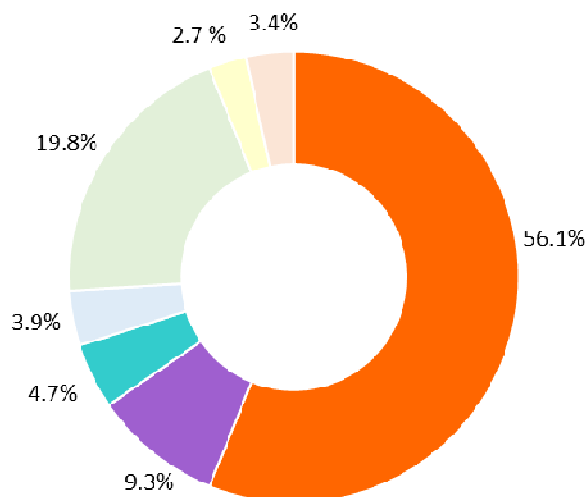
En 2015, les missions et activités du SMRA68 restent centrées sur trois domaines d'activités principaux qui représentent plus de 70 % du temps de travail de l'équipe.

- **L'encadrement du recyclage agricole au niveau départemental**, occupe plus de 56 % du temps des agents (67 % de l'équipe technique).

Cœur de métier du SMRA68, il revêt différentes facettes : suivi technique des filières haut-rhinoises, interventions sur le terrain, conseil auprès des producteurs et concertation entre tous les acteurs concernés dans les épandages (de l'échelle locale à régionale, voire nationale) et rôle d'expert auprès de différentes instances, et notamment pour le Préfet et ses services.

- **L'acquisition de référence** a mobilisé davantage de temps des agents, en 2015 (9,3 % de l'équipe, soit 11,5 % de l'équipe technique).

En effet, outre le suivi des sites expérimentaux de longue durée, en 2015, une étude sur les possibilités de retour au sol des cendres de chaudières biomasse a été engagée (le temps de la stagiaire n'est, cependant, pas comptabilisé dans les temps de travaux).



Répartition en % du temps de travail de l'ensemble de l'équipe

- **L'information et la communication** auprès de publics divers a nécessité 4.7% du temps des agents en 2015. La campagne départementale Tabou(e) story et le site internet dédié constituent toujours les deux outils principaux mis en œuvre à destination des acteurs départementaux. Néanmoins, la sensibilisation du grand public reste une priorité. C'est pourquoi, le SMRA68 répond notamment aux sollicitations des collectivités pour l'animation de visites de station d'épuration par les scolaires et répond généralement favorablement aux demandes d'interventions que ce soit, en école, ou en colloque.

- Le temps consacré à la gestion du Syndicat est un peu moins important qu'en 2014 (absence d'élection et dématérialisation des pièces comptables opérationnelle) et concerne plus spécifiquement l'équipe administrative. Ainsi, un peu moins de 20% du temps est consacré à la **gestion administrative** (regroupant les aspects comptables et budgétaires, ressources humaines, hygiène et sécurité et archivage), et, un peu moins de 4 % est dévolue à la **gestion statutaire** du syndicat.

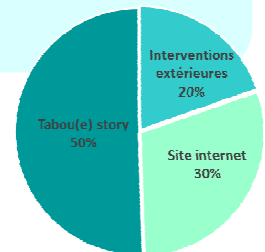
- La part accordée à **l'assurance qualité** est légèrement plus élevée qu'en 2014, mais reste inférieure à 3% du temps de travail de l'équipe. Le système qualité est mature et maintenant totalement intégré dans le travail des agents, au quotidien. Il fonctionne actuellement en régime de croisière. Une évolution sera cependant nécessaire, en 2016, pour migrer vers la version 2015 de la norme ISO 9001 à l'occasion du prochain audit de renouvellement.

- Enfin, le temps consacré à la **formation** des agents reste aussi important qu'en 2014, permettant ainsi de développer les compétences des agents, voire d'élargir la palette de leurs connaissances. La compétence des agents, leur expérience ou leur connaissance du territoire constituent, en effet, les piliers de l'expertise du SMRA68.

S comme Sensibiliser ...

... tous les publics au devenir des eaux et des PRO

- Favoriser une meilleure compréhension de la gestion de l'eau au quotidien, de son traitement en station d'épuration jusqu'au recyclage agricole des boues, et, par extension des autres PRO,
 - Assurer la transparence de la filière pour tous,
 - Maintenir la concertation entre les différents acteurs départementaux,
 - Transmettre les connaissances et le savoir faire,
- Tels sont les 4 axes prioritaires auxquels le SMRA68 s'est attaché en 2015



■ Le SMRA68 poursuit l'animation de la campagne départementale d'information « **Tabou(e) story** », en collaboration avec l'ensemble des acteurs haut-rhinois du recyclage agricole, et en assure toujours le secrétariat.



4 réunions du Comité de rédaction (soit 1/trimestre) ont permis l'édition des 3 supports suivants

Destinés aux acteurs locaux,



1 magazine consacré au compostage des boues de STEU dans le Haut-Rhin (05/2015)

1 Info PRO
Sur le thème des bonnes pratiques d'épandage (01/2016)



Destinés au grand public,



1 panneau explicatif à afficher sur les dépôts de compost en attente d'épandage sur ou plateformes de compostage (09/2015)

Un accompagnement des collectivités est aussi proposé...

271 personnes rencontrées à l'occasion de 6 journées de visites de scolaires sur les stations (Sierentz, Bantzenheim, Biesheim) et d'1 journée portes ouvertes (Bantzenheim)

■ Le SMRA68 informe les partenaires locaux et les acteurs de la filière départementale sur son actualité, d'une part, et sur le recyclage agricole, en général, et plus particulièrement dans le Haut-Rhin, d'autre part, au travers d'un **site internet** dédié.



Des mises à jour régulières du site internet sont effectuées selon l'actualité et **5 lettres d'information ont été envoyées aux partenaires**

- Un stage de 6 mois d'une élève ingénieur d'AGRO Campus Ouest à Rennes a été consacré à l'étude du devenir de cendres de chaufferies biomasse.

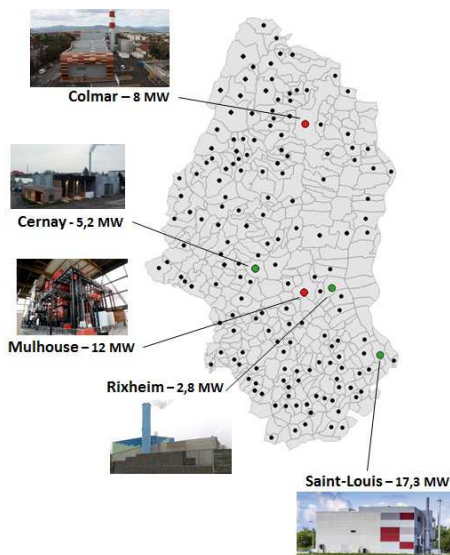
Après une synthèse bibliographique et un point sur la réglementation en vigueur, un état des lieux de la situation locale a été établi.

Puis, l'étude de 9 chaufferies haut-rhinoises représentatives, a permis de dresser une typologie des cendres dans le Haut-Rhin.

Ensuite, une capitalisation de diverses expériences françaises de retour au sol a été menée auprès de partenaires privés et publics. Elle a permis de définir des préconisations et recommandations pour les maîtres d'ouvrages et prestataires de la filière.

Enfin, une synthèse sur les autres valorisations possibles a été établie.

- 33 prélèvements de cendres et biocombustibles ont été collectés et analysés. Ces analyses ont permis d'appréhender l'intérêt agronomique des différents types de cendres et leur innocuité.



Seules 5 installations sont soumises à autorisation ou déclaration. Les autres chaufferies ont une puissance inférieure à 2 MW.



Une fiche par chaufferie permet d'avoir une vision synthétique des caractéristiques de l'installation

- Des fiches descriptives complètes des 9 installations visitées ont été rédigées : présentation générale de la chaufferie, synoptique du process, fonctionnement technique détaillé et illustré, qualité des matières entrantes et sortantes, stockage et traçabilité des cendres, valorisation (agricole ou alternative).

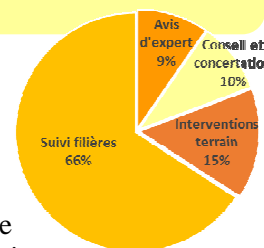
- Outre l'étude menée pendant 6 mois par la stagiaire, de nombreux contacts ont été pris avec les responsables des 3 principales chaufferies en fonction dans le département et avec la DREAL, afin de réfléchir à une valorisation possible de ces sous-produits. Des tests de décompactage et déferrailage ont été menés. A l'issue des premières autorisations, des essais de matériels d'épandage seront menés pour assurer la qualité des chantiers.

R comme Rassembler...

... tous les acteurs du recyclage autour de grands principes, bonnes pratiques et règles locales pour l'épandage des PRO.

L'encadrement départemental reste prioritaire dans les activités du SMRA68. Et, si le suivi des dossiers est essentiel, une concertation régulière entre les acteurs de la filière et une présence accrue sur le terrain des agents du SMRA68 s'avèrent encore aujourd'hui primordiales.

- Les études préalables et répertoires des parcelles peuvent être considérés comme la base des filières de recyclage des PRO. C'est à partir de ces documents que sont établies les règles d'épandage par dossier (suivi analytique, aptitudes des parcelles, préconisations d'emploi, etc.). Leur suivi est incontournable et s'est intensifié depuis 2011. En 2015, le SMRA68 a poursuivi l'expertise d'une dizaine de documents supplémentaires, en versions provisoires ou définitives, dont des dossiers conséquents de plusieurs centaines de parcelles. Ainsi, au 31 décembre 2015, 31 documents provisoires et 28 documents définitifs avaient été réceptionnés au SMRA68, dont 8 en cours de traitement et respectivement 28 et 27 expertisés. Une quinzaine d'autres sont encore attendus dans les mois à venir. A



ceci s'ajoutent toujours de très nombreux retraits et changements de répertoires, soit 29 demandes traitées, concernant 76 parcelles, pour la seule année 2015.

- De nombreuses évolutions sont intervenues dans la filière ces dernières années : réglementaires, techniques, territoriales... Travailler plus étroitement avec nos homologues du bassin Rhin-Meuse est devenue une nécessité mais aussi une évidence : 1 fois par trimestre, est organisée une **réunion entre OI du bassin**, voire de la Région Grand Est. Elles permettent notamment d'harmoniser les pratiques sur le territoire. Dans le même esprit et pour renforcer la concertation, le SMRA68 a choisi de se rapprocher de la **Chambre d'Agriculture Interdépartementale d'Alsace** en leur proposant, entre autres, d'assister aux réunions du Bureau du syndicat et d'ainsi participer aux discussions relatives aux orientations des activités du SMRA68.

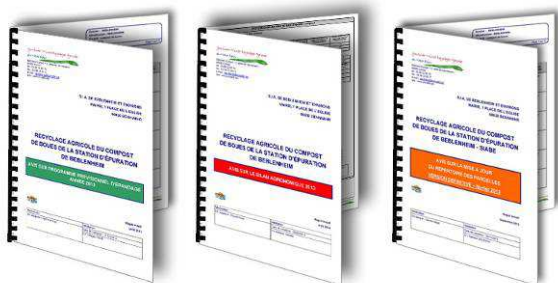
- Enfin, la **présence sur le terrain** des agents du SMRA68 est un outil indispensable pour assurer la visibilité de l'OI et l'efficacité de ses actions. Celle-ci s'est traduite en 2015 par la poursuite du suivi et des audits de plateformes de compostage, dans un objectif d'accompagnement des exploitants et d'amélioration continue, et la reprise des audits de chantiers d'épandage, toujours appréciés des prestataires rencontrés.



A comme **Archiver** ...

... les données à l'échelle départementale et Anticiper les évolutions de la filière

Garant de la mémoire du recyclage agricole depuis la mise en place de la réglementation en 1998, le SMRA68 a pour mission de collecter, expertiser et archiver les données relatives aux PRO, terres et épandages, à l'échelle départementale. Pour ce faire, comme les années passées, le SMRA68 a suivi l'intégralité des filières du département, qu'elles concernent des collectivités ou des industriels, sous statut déchet comme sous statut produit.



Soit, en 2015

- 130 documents de suivi traités (prévisionnels, bilans, registres...), concernant 2 617 parcelles expertisées et 866 analyses de PRO et 169 analyses de terres enregistrées,
- 11 répertoires des parcelles saisis, soit 1 068 parcelles inscrites,
- 118 prélèvements de MAFOR, déchets et produits,

L'ensemble de ces données sont archivées dans la base de données cartographique i-boues et conservés en format papier depuis 1998.

- 10 audits effectués, sur les plateformes de compostage aussi bien que sur des chantiers d'épandage.

Au-delà, le SMRA68 s'attache à épauler les maîtres d'ouvrage pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques de la filière et anticiper les conséquences de l'arrivée de nouveaux gisements sur des territoires déjà fortement sollicités.

- S'adapter au développement des unités de méthanisation et améliorer les modalités d'épandage pour limiter les pertes de nitrates.
- Adapter la mise en œuvre des épandages de cendres pour une bonne acceptabilité sociale des épandages et anticiper la complémentarité avec les composts de PRO.
- Anticiper les évacuations des boues issues du traitement par lits plantés de roseaux, au plan quantitatif comme qualitatif.
- Anticiper les évolutions de traitement de boues qui peuvent résulter des regroupements de collectivités dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Loi NOTRe.

